

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs de l'évaluation du programme Équinoxe pour les artistes autochtones pour la date limite du 15 septembre 2024.

Informations et données générales

- 30 demandes de subvention ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaires formé d'artistes autochtones. Il s'agit de loin du plus grand nombre de candidatures reçues pour une seule date limite du programme Équinoxe depuis le début du programme en 2015.
- Le jury a pu accorder 13 subventions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible pour ce concours (taux de réussite de 43,3 %).
- 15 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué à 2 demandes le statut « non recommandé ». Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite ; l'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite du programme a un ensemble différent de personnes candidates et un jury différent.
- Sur les 13 subventions octroyées, 4 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué de presse officiel](#) qui présente la distribution des résultats pour l'évaluation des demandes soumises à cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention

- Le jury souhaite exprimer son enthousiasme face à la qualité des demandes présentées pour cette date limite. Le jury a apprécié les nombreuses approches novatrices des formes d'art traditionnelles et contemporaines, ainsi que la priorité accordée par les personnes candidates à la création d'œuvres d'art concernant et destinées à leurs communautés.
- Le jury recommande aux personnes candidates de rédiger leurs demandes en pensant à un public multidisciplinaire. Lorsque vous décrivez votre projet, faites-le de manière qu'il soit compréhensible par un jury composé de professionnels des arts issus de milieux artistiques différents, car des membres du jury risquent ne pas être familiers avec les termes techniques ou les besoins de votre forme d'art spécifique.
- Le jury recommande aux personnes candidates d'inclure des détails sur leur plan de travail ou leur échéancier dans la description du projet afin que les membres



du jury disposent de suffisamment d'information pour évaluer la faisabilité du projet.

- Le jury recommande aux personnes candidates de s'assurer que leur CV d'artiste est pertinent et concis et qu'il démontre une expérience adéquate dans le domaine des arts. Veuillez-vous référer à [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) d'artsnb pour plus de conseils sur la façon de rédiger un CV d'artiste.
- Le jury suggère également aux personnes candidates de fournir des lettres de recommandation dans la mesure du possible. Bien que les lettres de recommandation soient facultatives pour la plupart des demandes d'artsnb, elles peuvent fournir au jury un point de vue précieux sur votre pratique artistique et aider votre demande à se démarquer.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Pour la création d'une nouvelle œuvre à grande échelle, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.
- Pour des projets de recherche, des projets historiques ou des documentaires traitant d'autres artistes autochtones de la province, veuillez vous référer au programme de [Documentation](#) d'artsnb.
- Pour la recherche d'un mentorat ou d'une formation plus avancée dans leur forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière - Développement professionnel](#) d'artsnb.